

Régime fiscal applicable aux groupes de sociétés (Articles LP. 120 et suivants du code des impôts)

Accord d'une entité mère non résidente ou d'une société intermédiaire étrangère pour qu'une société soit mère d'une intégration horizontale

Je soussigné(e)(nom, prénom),
agissant en qualité de(qualité)
de la société(désignation
de l'entité mère non résidente ou de la société intermédiaire étrangère par l'intermédiaire de
laquelle cette entité détient 95 % au moins de la tête de groupe), dont le siège social
est situé
..... (adresse, ville, pays), autorise la société
.....(désignation de la société tête de groupe) dont le
siège social est situé à.....
.....(adresse, ville) à se constituer société mère du groupe formé en
application du 2 de l'article LP. 120 du code des impôts (CDI).

Cette attestation est valable pour la durée d'application du régime de groupe
par la société(désignation
de la société tête de groupe).

Fait à (ville), le (date)

Le(qualité)

.....(signature)

.....(nom, prénom)

La DICP traite vos données personnelles afin d'émettre le rôle et envoyer votre avis d'imposition et dans le cadre des différentes missions de la DICP (réclamations, contrôle fiscal, assistance administrative, etc.). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et les finalités ultérieures liées aux missions de la DICP, consultez la Notice d'information contribuables (disponible sur le site internet – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DICP).

Vous disposez sur vos données des droits d'accès et de rectification, du droit à la limitation de leur traitement et sous certaines conditions, du droit de vous opposer à leur traitement, d'en demander l'effacement. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à rgpd.dicp@administration.gov.pf.

Pour toute information ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à dpo@administration.gov.pf.

